

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 28 novembre à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville, porte 5.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté — expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté — issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Stéphanie Laflamme, membre parent
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté — âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté — issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel — direction d'établissement
- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté
- Madame Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant

ABSENCES :

- Monsieur William Martinez A, membre parent

POSTE VACANT :

- Membre du personnel de soutien

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe
- Madame Catherine Houpert, secrétaire générale

- Monsieur Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté, avec une modification. Le point 9.2 « Présentation des attentes annuelles, des indicateurs de rendement et du plan d'action de la direction générale » sera présenté en point d'information et non en point de décision.

3. RÉOLUTIONS EN BLOC

3.1 Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 est approuvé tel que rédigé.

3.2 Formulaire de demande de nomination d'inspecteurs locaux en lien avec le tabac | Désignation d'une personne autorisée à présenter une demande

La *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (la Loi) permet à un centre de services scolaire de désigner parmi les membres de son personnel des personnes qui agiront comme « inspecteur local ». Ces personnes peuvent agir auprès de tout élève, membre du personnel ou autre personne présente sur le terrain ou dans un établissement, et qui ne respecte pas la Loi.

Il est nécessaire de renouveler la désignation de ces inspecteurs. À cette fin, le formulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux exige que la personne qui le remplit soit mandatée à cette fin par le conseil d'administration de l'organisme.

CA-015-11-23

Il est proposé :

De mandater Mme Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives, à agir aux fins de la nomination d'inspecteurs locaux, au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

À cette fin, de lui permettre d'effectuer les démarches nécessaires en vue de la nomination de ces inspecteurs locaux, à signer les documents requis et fournir les renseignements demandés dans le *Formulaire de demande de nomination d'un inspecteur local*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3 Dépôt d'un projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

Le Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) vise à financer des infrastructures sportives, récréatives et de plein air. Il vise notamment à augmenter :

- la présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec ;
- l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

Les organismes scolaires et d'enseignement supérieur sont admissibles au volet 1 du programme d'aide financière qui permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air.

Dans le cadre de ce programme d'aide financière, le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) a été approché par la Ville de Beloeil qui s'est engagé à contribuer financièrement jusqu'à 34 % du projet, le programme finançant un maximum de 66 % de la réalisation de celui-ci.

CA-016-11-23

Il est proposé :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à présenter le projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur à l'école secondaire Polybel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air PAFIRSPA.

De confirmer l'engagement du Centre de services scolaire des Patriotes à recevoir et affecter la participation financière de la Ville de Beloeil, ainsi que la subvention du PAFIRSPA, à ce projet d'aménagement et à payer, par la suite, les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

De ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

De mandater monsieur Luc Lapointe, directeur général comme personne autorisée à signer pour le Centre de Services scolaire des Patriotes tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus, notamment un protocole d'entente concernant le financement et la réalisation des travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3.4 Approbation de l'état des taxes scolaires dues

L'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) stipule que le directeur général prépare un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires.

Selon l'article 340 de la *Loi sur l'instruction publique*, cet état doit être soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1, articles 1022 et suivants) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19, articles 511 et suivants) et l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoient que les informations contenues dans cet état peuvent être transmises aux organismes concernés aux fins de la vente des immeubles.

Certains contribuables n'ont pas acquitté en totalité leurs comptes de taxe scolaire et les démarches de perception entreprises par le Centre de services scolaire des Patriotes sont demeurées infructueuses.

Le Centre de services scolaire des Patriotes transmettra aux municipalités, villes ou municipalités régionales de comté uniquement les informations des immeubles pouvant faire l'objet d'une vente sur leur territoire respectif.

CA-017-11-23

Il est proposé :

Que l'état en date du 6 novembre 2023 des taxes scolaires dues sur des immeubles susceptibles d'être mis en vente pour défaut de paiement de la taxe scolaire soit approuvé tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES

Néant

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

6. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Salvatore Mancini, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Plusieurs parents de l'école Madeleine-Brousseau et de l'école Ste-Marie sont présents afin de poser des questions en lien avec la révision du plan de répartition des villes de Chambly et Carignan, résultant de l'ouverture d'une nouvelle école primaire à la rentrée 2024-2025.

7. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du Plan d'engagement vers la réussite font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du Centre de services scolaire des Patriotes et répond aux questions des membres.

8. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Les responsables du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration.

9. POINT DE DÉCISION

Service de l'organisation scolaire

9.1 Modification au plan de répartition du secteur de Chambly/Carignan | Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

En 2020, le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) accordait au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) le financement pour la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur de Carignan/Chambly afin de répondre à un besoin d'espace.

Cette neuvième école primaire dans le secteur sera constituée de 32 classes. Cette école accueillera des élèves dès la prochaine année scolaire et il est nécessaire d'identifier les rues qui y seront associées.

Pour ce faire, il est nécessaire de réviser le plan de répartition des écoles primaires du secteur. Le plan de répartition attribue à chaque école une portion du territoire du CSSP. Chaque école se voit donc affecter un territoire distinct qui comprend un ensemble de rues déterminées. L'école en question devient l'école de secteur pour les élèves qui habitent ces rues.

En vue de réaliser cette révision et proposer des scénarios de nouveau plan de répartition, le CSSP a consulté plusieurs instances dont les directions et membres des conseils d'établissements des écoles concernées et les employés des services administratifs, entre mai et septembre 2023.

Plusieurs particularités propres aux écoles du secteur devaient aussi être considérées.

- Les écoles en surpopulation d'élèves sont l'école Madeleine-Brousseau, Carignan-Salières et de la Passerelle ;
- L'école Madeleine-Brousseau est entièrement composée d'élèves marcheurs ;
- L'école de la Passerelle est une école dédiée aux élèves du préscolaire ;
- Les classes modulaires à l'école Carignan-Salières seront retirées dès l'ouverture de la nouvelle école ;
- Une volonté est présente afin de respecter la capacité d'accueil reconnu MEQ afin de favoriser l'espace de vie à l'intérieur de chacune des écoles ;
- Plusieurs écoles primaires n'accueillent pas leurs élèves du préscolaire ;
- L'ajout des classes de préscolaires 4 ans est à considérer.

En prenant en compte ces considérations, trois scénarios ont été élaborés et soumis à la consultation publique auprès de l'ensemble de la population du secteur.

Cette consultation s'est faite par la tenue d'une soirée, animée par l'Institut du Nouveau Monde (INM), le 4 octobre 2023 de 18 h à 21 h dans le gymnase de l'école Madeleine-Brousseau. Cette soirée était également accessible en webdiffusion, via Facebook.

Au cours des jours suivants, un questionnaire a aussi été envoyé par courriel à l'ensemble des parents et des employés des écoles primaires du secteur de Carignan/Chambly.

À la suite de la soirée de consultation et de la tenue du sondage, le CSSP a procédé à la compilation des commentaires reçus. Quelques éléments sont majoritairement ressortis.

- Garder un statu quo aux plans de répartition actuels pour les écoles de Chambly ;
- Privilégier la stabilité et permettre le maintien à l'école actuelle pour le plus grand nombre d'élèves possible ;
- Maintenir la vocation de l'école de la Passerelle comme école dédiée aux élèves du préscolaire.

À la lumière des considérations énumérées ci-dessus et des commentaires reçus, le Service de l'organisation scolaire recommande des modifications aux plans de répartition actuels des écoles primaires du secteur de Carignan/Chambly.

CA-018-11-23

Il est proposé :

Pour l'ensemble des écoles primaires, situées dans la ville de Chambly, de maintenir un statu quo aux plans de répartition actuels.

Pour l'école du Parchemin :

- Retirer les rues Gertrude, Marie-Anne Est et Marie-Anne Ouest et une partie de la rue Albani aux numéros civiques 3308 et moins pour les associer à la nouvelle école primaire de Carignan ;

- Appliquer les mesures transitoires prévues à l'article 7.8 de la Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves ;
- Ajouter aux mesures transitoires déjà prévues, la mesure transitoire qui permet aux élèves qui fréquentent actuellement l'école primaire du Parchemin et qui demeurent présentement sur les rues Gertrude, Marie-Anne Est, Marie-Anne Ouest et Albany aux numéros civiques 3308 et moins la possibilité de poursuivre leur scolarisation à l'école du Parchemin ou, si le parent le désire, changer pour fréquenter dès 2024-2025 la nouvelle école primaire de Carignan. Il y a 52 élèves qui sont visés par cette situation.

Pour l'école Carignan-Salières

- Retirer certaines rues précédemment associées à cette afin de les associer à la nouvelle école primaire de Carignan (voir le bottin des rues) ;
- Retirer les classes modulaires ;
- Appliquer les mesures transitoires prévues à l'article 7.8 de la Politique relative à l'admission et l'inscription des élèves.

Pour la nouvelle école primaire de Carignan

- Associer à cette école les rues que l'on a retirées des écoles du Parchemin et Carignan-Salières tel que mentionné ci-dessus ;
- Développer à cette école un projet pédagogique particulier (PPP) qui sera offert prioritairement aux élèves du secteur de Carignan/Chambly et selon l'intérêt des élèves à vivre ce PPP. Ceci contribuera à diminuer le nombre d'élèves inscrits dans les différentes écoles du secteur ;
- Bien que le projet pédagogique particulier le plus populaire offert dans les écoles secondaires du CSSP est le programme d'éducation internationale (PEI), une démarche de consultation sera entreprise auprès des parents du secteur afin de connaître leur intérêt et ensuite réaliser les démarches nécessaires pour l'implantation du PPP choisi.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION

Direction générale

9.2 Présentation des attentes annuelles, des indicateurs de rendement et du plan d'action de la direction générale (huis clos)

Huis clos

CA-019-11-23 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 39.

Retour à l'assemblée publique

CA-020-11-23 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 51.

Conformément au processus d'évaluation du directeur général, le Comité d'évaluation du directeur général s'est réuni le 17 octobre 2023 afin d'élaborer les attentes annuelles et les indicateurs de rendement de la direction générale.

Au cours du huis clos, le président du CA a présenté les attentes annuelles et les indicateurs de rendements retenus. Le directeur général a présenté son plan d'action en lien avec les attentes annuelles.

Service des ressources financières

POINT DE DÉCISION

9.3 Dépôt des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

L'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoit que « (...) le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration du centre de services scolaire, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport. »

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023 audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés aux membres du Conseil d'administration.

Une analyse expliquant les résultats financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023 est présentée en complément d'information.

CA-021-11-23 Il est proposé :

De recevoir les états financiers du Centre de services scolaire des Patriotes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. POINTS D'INFORMATION

Protectrice régionale de l'élève

10.1 Dépôt des avis reçus depuis la dernière séance

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Elle informe les membres que quatre avis ont été transmis par la protectrice régionale de l'élève depuis la dernière séance. Ils sont déposés de façon confidentielle aux membres du conseil d'administration.

Direction générale

10.2 Reddition de comptes relative aux pouvoirs de transferts et d'expulsion d'un élève

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente cette reddition de comptes.

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le Conseil d'administration est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des situations où une des directrices générales adjointes a transféré (article 36) un élève d'école pour une cause juste et suffisante à la demande d'un directeur d'école et où une directrice générale adjointe a expulsé (article 37) un élève de toutes les écoles du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) à la demande d'un directeur d'école.

10.3 Mise en œuvre du PSO | Communautés de pratiques des directions d'établissements

Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, présente ce point.

Le Centre de services scolaire des Patriotes est associé au mouvement « CAR » : collaborer, apprendre, réussir, depuis 2016. Ce projet vise le renforcement des expertises des équipes de direction générale, des directeurs d'établissements ainsi que des enseignants, par l'engagement à participer à des communautés de pratiques (CoP) ou d'apprentissages professionnelles (CAP).

Au cœur de ce projet, s'inscrivent le développement du leadership pédagogique et la mise en place des approches collaboratives au sein des différentes équipes dans le but

d'améliorer la réussite de chacun des élèves et d'augmenter aussi le taux de diplomation et de qualification.

Mme Laflamme présente les tenants et aboutissants de ce projet.

Service du secrétariat général et des communications

10.4 Reddition de comptes sur les procédures judiciaires en cours

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente cette reddition de comptes.

La reddition de comptes relative au *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs* précise que le Conseil d'administration est informé à deux reprises pendant l'année scolaire des procédures judiciaires en cours impliquant le Centre de services scolaire des Patriotes (en demande ou en défense) à l'exclusion des matières de relations de travail (article 17).

10.5 Dépôt d'un rapport d'enquête du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie à la suite d'une dénonciation reçue le 23 octobre 2023

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce point.

Le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a reçu une dénonciation concernant un membre du conseil d'administration, en application du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le 23 octobre 2023.

Le Comité a fait enquête et a transmis son rapport à la secrétaire générale et au membre visé par l'enquête, le lundi 27 novembre 2023. Ce rapport est déposé aux membres du conseil d'administration.

À la prochaine séance, qui aura lieu le 13 février 2024, le conseil d'administration votera sur ce rapport. L'échange à ce sujet se tiendra à huis clos.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres. Le membre visé en est avisé par écrit.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise (art. 35).

Service de l'organisation scolaire

10.6 Déclaration de l'effectif scolaire au 30 septembre 2023

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce point.

Les règles ministérielles prévoient que les centres de services scolaires effectuent une déclaration de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes (FGJ) basée sur le portrait du nombre d'élèves présents dans les écoles primaires et secondaires au 30 septembre de chaque année.

Le Service de l'organisation scolaire est responsable du processus de déclaration des effectifs scolaires en FGJ et s'assure annuellement que les règles entourant ce processus soient connues et respectées par tous les employés impliqués dans ce dossier.

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Huis clos

CA-022-11-23 Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 22 h 37.

Retour à l'assemblée publique

CA-023-11-23 Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23 h 05.

CA-024-11-23 Il est proposé :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 23 h 05 la séance est levée

Président

CH/sb

Secrétaire générale